

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

Date de la convocation

04 Avril 2022

Date d'affichage

13 Avril 2022

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/18

*** Subvention aux Associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'attribution des subventions versées aux Associations (Voir tableau en annexe)

Madame Angélique BUSSY, Monsieur Jacques ECHILLEY, Madame Brigitte BOLLECKER et Monsieur Jean-Louis Billy ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont Président d'une Association.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**



SUBVENTIONS 2022

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES JUSSEENS

Désignation	Vote 2021			Demande 2022	Vote 2022		
	Subvention	Gymnase	Subvention		Subvention	Gymnase	Subvention
Club Canin	500	/	500	500	500	0	500
Club Détente et Loisirs de Jussey	0		0	0	1000	0	1000
ADMR	600	/	600	600	600	0	600
ELIAD	500	/	500	600	600	0	600
FNATH (accidentés de la vie)	250	/	250	250	250	0	250
Donneurs de sang	500	/	500	1000	750+250	0	750+250
Familles Rurales	300		300	600	1000	0	1000
Chorale "Point d'Orgue"	250	/	250	500	500	0	500
Ass Parents d'élèves FCPE	300	/	300	400	100	0	100
Occe-Ecole maternelle	0	/	0	0	0	0	0
Les trois écoles Jusséennes	20	/	200	150	150	0	150
Foyer socio éducatif collège	300	/	300	300	100	0	100
Société de pêche	400	/	400	400	400	0	400
Fanfare de Jussey	500	/	500	1600	1600	0	1600
Étoile sportive	500	/	500	500	500	0	500
Tennis club Jusséen	750		750	1600	1000	0	1000
Sporting Club Jussey (Foot)	1500		1500	3000	3000+300	0	3000+300
Omnisport LUTTE	1400		1400	3000	2850	0	2850
Omnisport JUDO	0	/	0	0	0	0	0
La boule Jusséenne	300	/	300	600+300	600+500	0	600+500
Badminton Jusséen	0		0	1000	300	0	300
Hand-Ball Club	0		0	0	0	0	0
Basket-Ball	1000		1000	2500	2500	0	2500
Médaillés Militaires	0	/	0	0	0	0	0
ELA Foyer Socio Educatif	300	/	300	300	100	0	100
Music en brousse	0	/	0	0	0	0	0
UCIA	800	/	800	800	800	0	800
Vision Val de Saône	0	/	0	0	0	0	0
La Marianne en fête	500	/	500	1000	1000	0	1000
Entente vétérans Jussey	0		0	0	0	0	0
Théâtre Enjeux	0	/	0	300	300	0	300
Association Sportive Collège	200	/	200	200	100	0	100
Les Z'amis de la bridelle	0	/	0	200	0	0	0
Coopérative scolaire de l'école Élémentaire de Jussey	700	/	700	700	500	/	500
Epi'Cerise	1200	/	1200	0	0	0	0
SHMM	300	/	300	300	300	0	300
Union nationale des Combattants	100	/	100	100	100	0	100
ADP3P	500	/	500	500	500	0	500
Souvenir Français	300	0	300	300	300	0	300
Prisonnier de Guerre	0	0	0	100	100	0	100
Hermione de Cherlieu	100	0	100	100	100	0	100
ADAPEI HANDY UP	200	0	200	200	100	0	100
Cavale Comtoise	1500	0	1500	1500	3000	0	3000
Bouilleur de crue	0	0	0	0	1000	0	1000
Fédération des Anciens Combattants	100	/	100	100	100	0	100
TOTAL	14570	0,00	14750	26100	27750	0	27750

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 16**

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

**Date de la convocation
04 Avril 2022
Date d'affichage
13 Avril 2022**

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/19

*** Retrait de la délibération n°2022/10 en date du 08 Mars 2022**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n°2022/10 en date du 08 Mars 2022 compte tenu que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les établissements public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

En conséquence, la délibération en date du 08 Mars 2022 adoptant les taux des taxes locales pour 2022 est entachée d'illégalité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à retirer la délibération n°2022/10 en date du 08 Mars 2022

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 16**

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

**Date de la convocation
04 Avril 2022
Date d'affichage
13 Avril 2022**

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/20

***Vote des Taxes Communales pour 2022**

Pour l'élaboration du budget primitif, Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes communales et propose de garder les mêmes que ceux de 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	9,19% +24,48 =33,67%
Taxe foncière (non bâti)	21,20 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

FIXE le taux des taxes communales comme suit pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) = 9,19 % +24 ,48 = 33,67%
- Taxe foncière (non bâti) = 21,20 %

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 16**

**Date de la convocation
04 Avril 2022
Date d'affichage
13 Avril 2022**

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/21

***Vote des comptes de gestion 2021**

COMMUNE	Voté à l'unanimité
EAU	Voté à l'unanimité
ASSAINISSEMENT	Voté à l'unanimité

Après avoir entendu les comptes de Gestion 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Date de la convocation

04 Avril 2022

Date d'affichage

13 Avril 2022

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/22

***Vote des Comptes Administratifs 2021**

- Commune
- Eau
- Assainissement

Madame le Maire se retire pour le vote des Comptes Administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Vote les comptes administratifs comme suit :

- Compte Administratif Commune : Voté à l'unanimité
- Compte Administratif Eau : Vote à l'unanimité
- Compte Administratif Assainissement : Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Date de la convocation

04 Avril 2022

Date d'affichage

13 Avril 2022

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/23

***Affectation des résultats 2021**

- | | |
|------------------|--------------------|
| - COMMUNE | Voté à l'unanimité |
| - EAU | Voté à l'unanimité |
| - ASSAINISSEMENT | Voté à l'unanimité |

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**



70292
Code INSEE

Commune de JUSSEY
Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 212 587.96 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 631.97 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	186 955.99 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	212 587.96 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-102 291.21 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -102 291.21 €
AFFECTATION = C	=G+H 212 587.96 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	102 291.21 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	110 296.75 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Nathalie CHEVILLEY, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le :

A JUSSEY, le 12 Juin 2022



70292
Code INSEE

Commune de JUSSEY
Service EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 282 695.58 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	102 338.19 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	180 357.39 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	282 695.58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	212 882.65 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	282 695.58 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	282 695.58 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Nathalie CHEVILLEY, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 12/04/2022

A JUSSEY, le 12/04/2022



70292
Code INSEE

Commune de JUSSEY

Service ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0,00 €
- un déficit d'exploitation de : -105 119,89 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-63 596,62 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-41 523,27 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-105 119,89 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	121 163,42 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-105 119,89 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	105 119,89 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Nathalie CHEVILLEY, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A JUSSEY, le 22/04/2022



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 Avril

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 16**

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

**Date de la convocation
04 Avril 2022
Date d'affichage
13 Avril 2022**

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/24

*** Vote des budgets 2022 (commune, eau et assainissement)**

EAU : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 399 283,58 €
- Recettes : 399 283,58 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 324 496,22 €
- Recettes : 324 496,22 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget eau à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Ce budget est en suréquilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 212 792,89 €
- Recettes : 212 792,89 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 77 574,53 €
- Recettes : 185 536,42 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget assainissement à l'unanimité

COMMUNE : Ce budget est en suréquilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section de fonctionnement :

- Dépense : 1 736 839,96 €
- Recettes : 1 945 374,96 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 1 157 291,21 €
- Recettes : 1 157 291,21 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget communal à l'unanimité

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 12 Avril

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 16

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

Date de la convocation

04 Avril 2022

Date d'affichage

13 Avril 2022

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/25

*** Demande de subvention au titre de la DETR concernant la « Mise en conformité de la Salle des Fêtes-bâtiment Halle aux Grains »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une aide financière au titre de la DETR pour la mise en conformité de la salle des fêtes-bâtiment hall au grain.

Plusieurs devis ont été sollicités pour réaliser ces travaux à savoir :

- La société DEKRA Industrial SAS pour un montant de 2640,00 € HT soit 3168,00 € TTC
- L'entreprise GEDIBOIS pour un montant de 9185,00 € HT soit 11 022,22 € TTC
- L'entreprise PIGHETTI pour un montant de 6925,70 € HT soit 8 310,84 € TTC
- La société BET PETIN HENRY (estimatif travaux électricité-incendie) pour un montant de 74 000 € soit 88 800 € TTC
- La société BET PETIN HENRY pour un montant de 4500,00 € HT soit 5400,00 € TTC
- Le cabinet BERGERET et BET PETIN HENRY pour un montant de 6250,00 € HT soit 7500,00 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 103 500,70 € HT € soit 122 951,06 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR pour la mise en conformité de la salle des fêtes-bâtiment Hall au Grain.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 12 Avril

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil vingt deux

et le 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 16**

Présents : M. Jean-Louis BILLY, M. Didier PETRIGNET, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mr Ludovic LEVERT, Mr Alexandre PIGHETTI, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Aurore SIERRA, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, Mme MOUGIN Mélissa, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique.

**Date de la convocation
04 Avril 2022
Date d'affichage
13 Avril 2022**

Absents : Alexandre ODRION, Émilien FEBVRE, Gérard PIMONT.

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2022/26

*** Demande de subvention au Conseil Départemental concernant la « Mise en conformité de la Salle des Fêtes-bâtiment Halle aux Grains »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une aide financière au Conseil Départemental au titre de la politique d'aide du patrimoine rural non protégé pour la mise en conformité de la salle des fêtes-bâtiment hall au grain.

Plusieurs devis ont été sollicités pour réaliser ces travaux à savoir :

- La société DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 2640,00 € HT soit 3168,00 € TTC
- L'entreprise GEDIBOIS pour un montant de 9185,00 € HT soit 11 022,22 € TTC
- L'entreprise PIGHETTI pour un montant de 6925,70 € HT soit 8 310,84 € TTC
- La société BET PETIN HENRY (estimatif travaux électricité-incendie) pour un montant de 74 000 € soit 88 800 € TTC
- La société BET PETIN HENRY pour un montant de 4500,00 € HT soit 5400,00 € TTC
- Le cabinet BERGERET et BET PETIN HENRY pour un montant de 6250,00 € HT soit 7500,00 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 103 500,70 € HT € soit 122 951,06 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière au titre de la politique d'aide du patrimoine rural non protégé pour la mise en conformité de la salle des fêtes-bâtiment Hall au Grain.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**

